A R R E T E D U M A I R E
ARR_512012

Le Maire de la Commune de SERRAVAL,

Vu la demande en date du 3 mai 2012, par laquelle Maître Philippe GAUSSIN – Notaire – 2 Route Nationale 59144 JENLAIN, représentant Monsieur Jonathan JEANNIN demande l'alignement – Voie Communale n°11 de la Perrière au droit de la parcelle cadastrée A n° 3246 au lieu dit « La Perrière »

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,
Vu l'absence de plan d'alignement,
Vu l'état des lieux,

A R R E T E :

Article 1 : ***ALIGNEMENT***
L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la parcelle A n°3246 est défini par la ligne « en tireté rouge », entre les points A et C conformément au plan ci-joint.

Article 2 : ***RESPONSABILITE***
Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : ***FORMALITES D'URBANISME***
Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme dans ses articles L421-1 et suivants.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : ***VALIDITE ET RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE***
Le présent arrêté reste valable tant qu'aucune modification des lieux n'intervient. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Serraval, le 19 juin 2012.
Le Maire,
Jean-Louis RICHARME

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- *de sa publication le*

Le Maire,
Jean-Louis RICHARME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE SERRAVAL

Section : A

Lieudit : La Perrière-Est

Propriété de M. JEANNIN Jonathan

PLAN D'ALIGNEMENT au 1/200

LEGENDE

— — — Alignement fixé le long de la voie communale.

Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y indépendant

Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Référence Pièces	Resp.
1	25 Mai 2012	Plan d'Alignement	212062	7295	212062.dwg-Align.dwf	F.B.

Cabinet BIBOLLET - TRIBOUT - METAYER

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean François BOUCHARDY

CABINET DE THONES
Avenue d'Annecy - 74230 THÔNES
Tél : 04.50.02.11.54 - Fax : 04.50.02.93.88
Mail : bibollet-tribout.thones@geometre-expert.fr

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

CABINET D'ANNECY
9 Rue de la Gare - 74000 ANNECY
Tél : 04.50.45.07.58 - Fax : 04.50.52.99.40
Mail : bibolet-tribout.annecy@geometre-expert.fr
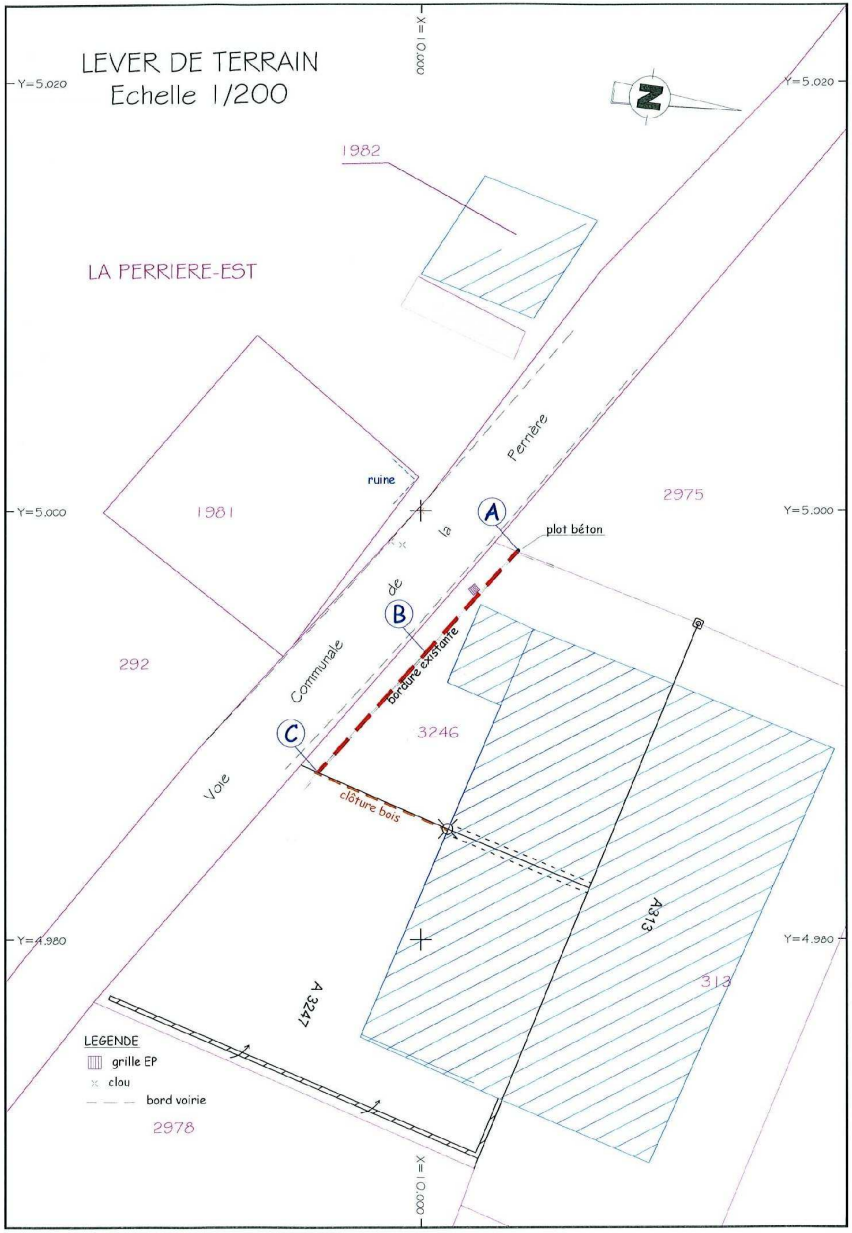
Foncier - Topographie - Copropriété - Etude Aménagement et Urbanisme - Bureau Etudes VRD